

**Règlement particulier relatif au jeu de loterie instantanée de la Française des Jeux  
accessible par internet dénommé « SUPER 500 »**

**NOR : FDJJ1909036X**

**Article 1**  
**Cadre Juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie de La Française des Jeux accessibles par internet et par téléphone mobile publié au *Journal officiel*, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « SUPER 500 » seront, en principe, possibles à compter du 29 avril 2019. Si la date du 29 avril 2019 ne pouvait pas être respectée, pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

**Article 2**  
**Emissions de tickets et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu. Chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 d'unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 5 euros.

**Article 3**  
**Lots**

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
6 000 lots de	500 €	3 000 000 €
27 000 lots de	50 €	1 350 000 €
100 000 lots de	20 €	2 000 000 €
290 000 lots de	10 €	2 900 000 €
280 000 lots de	5 €	1 400 000 €
703 000 lots formant un total de		10 650 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

## **Article 4**

### **Description du jeu**

4.1 Le joueur valide sa mise de 5 euros en cliquant sur le bouton « Jouez 5€ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de l'unité de jeu, à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.2 L'unité de jeu est représentée à l'écran par 2 surfaces de jeu à découvrir réparties comme suit :

- une surface de jeu dénommée « NUMEROS GAGNANTS » composée de 6 zones de jeu chacune représentée par une pierre précieuse.

et

- une surface de jeu dénommée « VOS NUMEROS » composée de 24 zones de jeu chacune représentée par un lingot d'or.

À tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin de révéler automatiquement les zones de jeu occultées.

4.3 L'élément inscrit sous chacune des 6 zones de jeu de la surface de jeu « NUMEROS GAGNANTS » est un numéro.

L'élément inscrit sous chacune des 24 zones de jeu de la surface de jeu « VOS NUMEROS » est un numéro. A chaque numéro est associée une somme en euros inscrite en chiffres.

Les numéros figurant sous chacune des 2 surfaces de jeu ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49 à l'exclusion de tout autre numéro.

Chacun de ces numéros ne peut pas figurer plus d'une fois au sein de la même surface de jeu.

4.4 Le joueur clique sur chacune des 6 zones de jeu de la surface de jeu « NUMEROS GAGNANTS » et découvre six numéros conformément au sous-article 4.3. Il clique ensuite sur chacune des 24 zones de jeu de la surface de jeu « VOS NUMEROS » et découvre vingt-quatre numéros et les sommes en euros associées conformément au sous-article 4.3.

Si le joueur découvre, parmi les vingt-quatre numéros inscrits sous la surface de jeu « VOS NUMEROS », un numéro identique à un numéro inscrit sous la surface de jeu « NUMEROS GAGNANTS », l'unité de jeu est gagnante et le joueur gagne la somme en euros associée au numéro découvert sous la surface de jeu « VOS NUMEROS » identique au numéro de la surface de jeu « NUMEROS GAGNANTS ».

S'il découvre, sous la surface « VOS NUMEROS », plusieurs numéros identiques à des numéros découverts sous la surface de jeu « NUMEROS GAGNANTS », les sommes en euros associées à chacun de ces numéros sous la surface de jeu « VOS NUMEROS » s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.5 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait à Paris, le 18 avril 2019.

Par délégation de La Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI